

AUTORISATION DE REJET DES EAUX TRAITEES PAR UN SYSTEME D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DANS LE MILIEU HYDRAULIQUE SUPERFICIEL (*)

A compléter en cas de rejet des eaux traitées à l'extérieur de la parcelle du propriétaire.

A. DEMANDEUR :

Nom et Prénom :

Tél : domicile : Tél : professionnel

Adresse du lieu de réalisation :

.....

Adresse de correspondance :

.....

Références cadastrales :

B. INSTALLATION PREVUE :

Le sol de notre parcelle étant inapte à l'infiltration, nous prévoyons d'installer le procédé suivant :

Filière compacte : Microstation :

Lit filtrant drainé Terre d'infiltration drainé

Les effluents rejetés correspondront aux normes de rejet en vigueur de l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié, à savoir :

- 35 mg/l pour la DBO5 (Demande Biochimique en Oxygène sur 5 jours)

- 30 mg/l pour les MES (Matière En Suspension)

C. LIEU DE REJET DES EAUX TRAITEES :

Nature de l'exutoire (Point de rejet):

Fossé : Cours d'eau :

Réseau d'eaux pluviales..... Autre (préciser) :

Appartenant à :

Commune : Département :

Etat Autre (préciser) :

Propriétaire privé :

Préciser l'emplacement du rejet sur le plan de la fiche de renseignement.

D. PERSONNE PHYSIQUE OU MORALE AUTORISANT LE REJET :

(A faire compléter par la personne ou le service portant autorisation avant renvoi au SPANC)

Je soussigné

Nom et Prénom ou dénomination :

Adresse :

..... Tél. :

autorise M à rejeter les eaux traitées issues de l'installation d'assainissement précédemment décrite dans le milieu hydraulique superficiel (précitée) dont la gestion m'incombe.

Observations :

Fait à Le

Signature de la personne portant autorisation

Ce document ne présente aucune valeur juridique et ne peut se substituer à un acte de servitude notarié.

* : milieu hydraulique superficiel : fossé ouvert, cours d'eau, canalisation de collecte des eaux pluviales...

N.B. : La présente autorisation ne concerne pas les dispositifs d'assainissement permettant l'épuration et l'évacuation des eaux par le sol (tranchées d'infiltration ou lit d'épandage à faible profondeur, filtre à sable vertical non drainé, terre d'infiltration).